



Séance du 26 mars 2010

L'an deux mil dix, le **26 mars à 20 heures trente.**

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire de le Vaudoué.

Présents : M. BACQUÉ Pierre, Maire,
Mme SERIEYS Janine, Mme VERRECCHIA Brigitte, Pierre, M. CAUBET Octave,
Maires-Adjoints,
Mme COLLIGNON Françoise, M.LEROY Christophe, M. TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, Mme OZANNE Michèle, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mlle DELORME Stéphanie

Absents : M. ROMBI Jean-François

Pouvoirs : Mme JOLY Elisabeth donne pouvoir à M. BACQUE Pierre,
M. DESPLANCHES donne pouvoir à Mme VERRECCHIA Brigitte

Secrétaire de séance : Mme VERRECCHIA Brigitte

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
13	9	11

Date de la convocation
12 mars 2010

Date d'affichage
12 mars 2010

Le compte rendu du conseil municipal du 5 février 2010 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Compte administratif 2009
2. Compte de gestion 2009
3. Vote des 4 Taxes
4. Budget 2010
5. Subventions aux associations
6. Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de M. BAC Alexandre en date du 18 mars 2010.

1 – Compte administratif 2009 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Monsieur CAUBET**, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Pierre BACQUÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1.) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

RECETTES réalisées : 553 064,54 €
DEPENSES réalisées : 463 515,32 €
Excédent de l'exercice : 89 549,22 €
Excédent reporté (002) : 23 202,51 €
Excédent cumulé : 112 751,73 €

Investissement :

RECETTES réalisées : 187 080,41 €
DEPENSES réalisées : 92 981,00 €
Excédent de l'exercice : 94 099,41 €
Déficit reporté (001) : 99 376,28 €
Déficit : **5 276,81 €**
R.A.R à reporter : 4 000,00 €
Déficit cumulé : 9 276,87 €

2) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) Considérant **le déficit** d'investissement, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2009 s'élevant à 9.276,87 € ainsi :

- la somme de 9 276,87 € à la section d'investissement au compte 1068.
- la somme de 103 474,86 € à la section de fonctionnement au compte 002.

2 – Compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BACQUÉ, Président,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2009** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2009**,

après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice **2009**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des écritures :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2009** au 31 décembre **2009**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2009**, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE qu'à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice **2009** par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – Vote des 4 Taxes

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les taux des impôts locaux pour l'année 2009. Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal est favorable au maintien d'une progression modérée de l'évolution des taux et à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter le taux des 4 taxes communales de 2%, soit

	Taux 2009	Taux 2010
Taxes Habitation	8,04 %	8,20 %
Taxe Foncière (bâti)	14,90 %	15,20 %
Taxe Foncière (non bâti)	44,19 %	45,07 %
Taxe Professionnelle	12,42 %	12,67 %

4 – Budget 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2010 un Budget Unique et donne lecture de ce budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à établir un Budget Unique.

DECIDE de reprendre, après lecture du résultat de l'exercice 2009 :

Section Fonctionnement excédent : 112.751,73 €

Section Investissement déficit : 9.276,87 €

ACCEPTE à l'unanimité le Budget 2010 s'équilibrant en RECETTES et en DEPENSES comme suit :

Section Fonctionnement : 683.120,86 €

Section Investissement : 106.233,87 €

5 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour l'année 2010 les subventions en section de fonctionnement (article 6574) comme suit :

	bilan reçu	mémoire	proposition	vote
Age d'or	x	900,00	900,00	900,00
Anciens combattants du Vaudoué	x	383,00	383,00	383,00
Ass. Anciens du Canton	x	153,00	153,00	153,00
Ass. Parents d'élèves du Vaudoué	x	183,00	183,00	183,00
ESF	x	763,00	763,00	763,00
FNACA	x	77,00	77,00	77,00
Jeunes sapeurs pompiers la Chapelle	x	183,00	183,00	183,00
Les Amis du patrimoine	x	100,00	100,00	100,00
Vaudoué en Gâtinais	x	73,00	73,00	73,00
TOTAL		2 815,00	2 815,00	2 815,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au chapitre 012

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23h05*

**Le Maire,
Pierre BACQUÉ**